

d'accorder les avantages assurés par la loi à certaines classes d'enfants; de prolonger dans certains cas la période d'aide à l'instruction; de reculer dans le cas de certains étudiants particuliers la limite d'âge à partir de laquelle tous les avantages doivent cesser; d'accorder l'aide prévue par la loi à un étudiant qui a interrompu son instruction par suite d'une mauvaise santé ou pour une autre cause valable; et de relever le tarif des allocations.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATION VISANT À GARANTIR DES PRÊTS, ÉTABLIR DES LIMITES, ETC.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles afin de permettre de consentir des prêts garantis pendant la période allant du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1965 et de fixer à quatre cents millions de dollars la limite des prêts garantis qui peuvent être consentis au cours de la nouvelle période de prêts.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MESURE VISANT À PROLONGER LA PÉRIODE DE GARANTIE DES PRÊTS

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en vue de proroger au 30 juin 1965 la période durant laquelle les prêts garantis peuvent être consentis.

La motion est adoptée.

LES DROITS D'AUTEUR

RATIFICATION DE LA CONVENTION DE GENÈVE DE 1952

A l'appel des avis de motion du gouvernement.

En comité plénier—le projet de résolution suivant:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole n° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

M. l'Orateur: Il semble y avoir une erreur typographique dans l'article suivant inscrit au nom du secrétaire d'État, en ce que les mots «en comité plénier» sont insérés avant

le projet de résolution. Le secrétaire d'État veut-il obtenir l'assentiment de la Chambre pour faire supprimer ces mots et trancher cette question dès maintenant?

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Oui.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que les mots «en comité plénier» soient supprimés de cet article?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NOUVELLE-GUINÉE—INTERPELLATION RELATIVE AU DIFFÉREND ENTRE LES PAYS-BAS ET L'INDONÉSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut faire une déclaration à la Chambre au sujet du grave différend qui existe entre les Pays-Bas et l'Indonésie concernant une partie de la Nouvelle-Guinée. Croit-il qu'il y ait de bonnes chances que ce différend soit réglé par voie de médiation?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le chef de l'opposition que cette situation est fort dangereuse. A l'instar d'autres pays, nous avons recommandé avec instance que les parties en cause règlent leur différend par voie de négociations. Je ne saurais dire pour l'instant si des négociations auront lieu mais j'estime que plus les choses seront retardées plus il sera possible de trouver une solution à ce différend.

LES NATIONS UNIES

L'UNESCO—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE DEMANDE D'AIDE ADRESSÉE AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je désire adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je regrette de n'avoir pu l'en aviser. Étant donné que le Canada est très bien placé pour venir en aide aux organismes des Nations Unies en fournissant du personnel pour des fins d'éducation en Afrique d'expression française, le ministre est-il en mesure de dire quelques mots au sujet de la demande d'aide de \$900,000 que l'UNESCO vient de faire au Canada?